



# RECYLUM

**Collecter et recycler les lampes  
usagées en déchèteries...  
Et les Petits Appareils Extincteurs !**

Speed meeting 2017



# SOMMAIRE



Les aspects opérationnels de la collecte

Communiquer efficacement auprès des citoyens

La filière des Petits Appareils Extincteurs



Eco-organisme agréé en charge de la collecte et du recyclage des sources lumineuses... et des petits appareils extincteurs depuis le 01/01/2017

## Chiffres clés :

4.894 T de lampes recyclées en 2016 (> 40 millions d'unités)

Taux de collecte : 45% du gisement

Plus de 900 T via les déchèteries (environ 15% des flux collectés)

Objectif 2017 : 1130 t

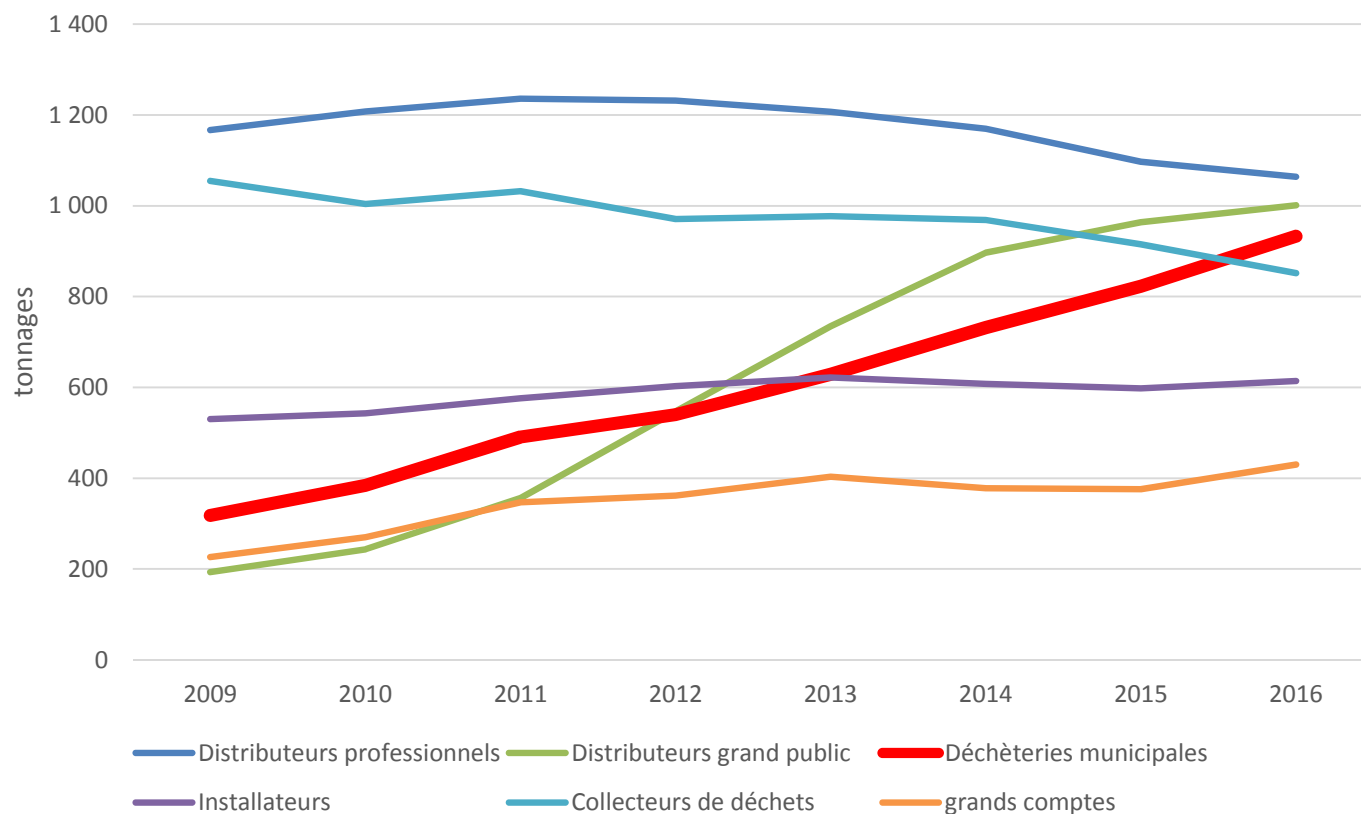
17 000 points de collecte ouverts au public

Plus de 3000 déchèteries

14 000 magasins



## Evolution de la collecte des lampes



NB : les déchèteries sont les seuls PDE pour lesquels la collecte des tubes progresse





# La collecte des lampes en déchèteries



# Les lampes qui se recyclent



Les lampes concernées par le recyclage :  
« Sources lumineuses autres que les ampoules à filament »



② Lampes fluo-compactes



③ Lampes à L.E.D.



① Tubes fluorescents

④ Autres lampes:



Lampes techniques pour l'éclairage public ou industriel

NB : TOUTES LES  
LAMPES SONT DES  
DECHETS MENAGERS



# Pourquoi recycler ses lampes usagées ?



## Pour limiter les risques de pollution :

Les lampes fluo-compactes contiennent de faibles quantités des substances telles le mercure et les poudres fluorescentes.



= 1000 x



**Mercure d'un ancien thermomètre = 1000 lampes fluo-compactes**

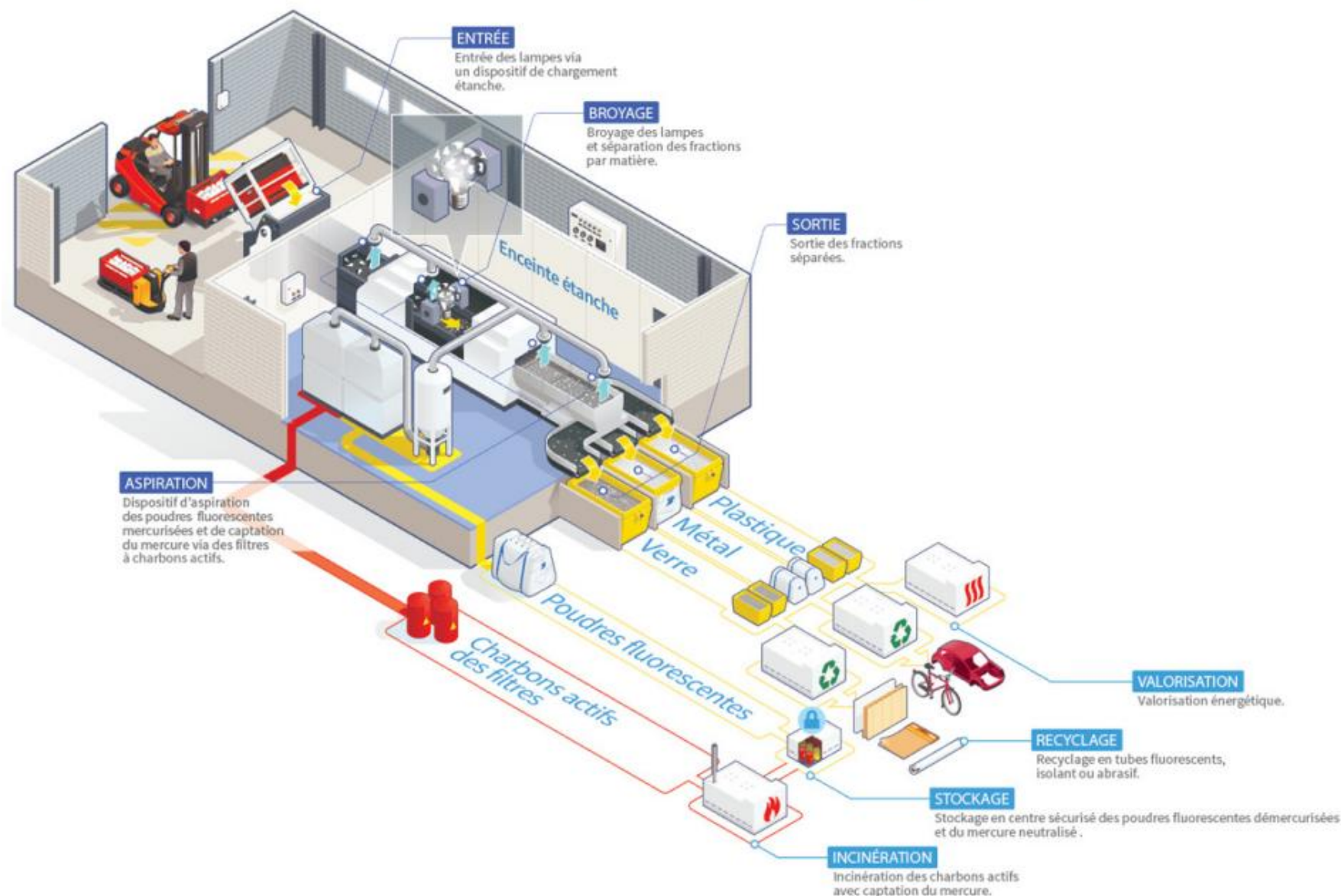
## Pour préserver les ressources naturelles :

Les ressources de nos sous-sols ne sont pas inépuisables.

Plus de 90% du poids des lampes est recyclé dans la fabrication de produits neufs.

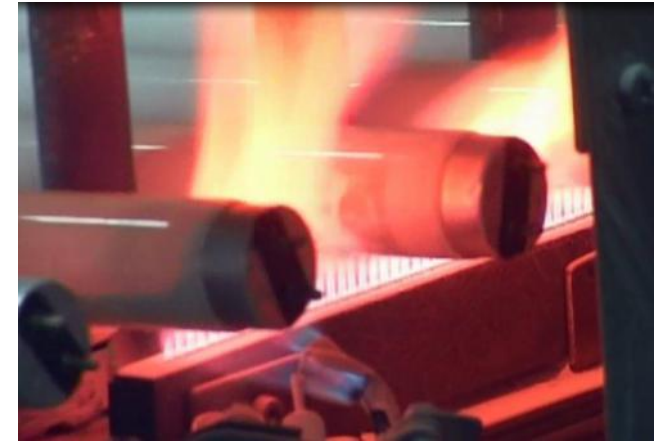


## Procédé de traitement des lampes





# Le recyclage en image



# Les conteneurs mis à disposition par Récyllum



## CONTENEUR TUBES ORANGE Tubes fluorescents (néons)

### Dimensions extérieures

L 160 cm  
P 100 cm  
H 95 cm



1,6 m<sup>2</sup> au sol – capacité 1200 tubes

*Conteneur pliable et gerbable*

## CONTENEUR LAMPES ROUGE Autres lampes

### Dimensions extérieures

L 120 cm  
P 80 cm  
H 97 cm



1 m<sup>2</sup> au sol – capacité 1200 lampes

*Conteneur pliable et gerbable*

## CONTENEUR TUBES CARTON Tubes fluorescents

### Dimensions extérieures

L 120 cm  
P 80 cm  
H 97 cm



1 m<sup>2</sup> au sol  
Capacité 1200 tubes

*Conteneur contenant 16 alvéoles tubes*

## CONTENEUR LAMPES CARTON Autres lampes

### Dimensions extérieures

L 120 cm  
P 80 cm  
H 100 cm



1 m<sup>2</sup> au sol  
Capacité 1200 lampes

*Conteneur contenant 8 alvéoles lampes*



# Les consignes de stockage des conteneurs



**Stockage à l'abri de la pluie (y compris conteneurs plastique)**



- ④ Si vous n'avez pas la place pour stocker les conteneurs :
  - ④ Dépose des lampes dans des cartons dédiés fournis par Récylum
  
- ④ Puis regroupement des lampes et tubes sur un autre site :
  - ④ Autre déchèterie
  - ④ Centre technique municipal ou autre
  
- ④ Cartons mis à disposition gratuitement !



## Pour les nouvelles déchèteries du réseau

750€ d'aide à l'investissement par déchèterie éligible (nouvelle déchèterie dans le dispositif qui stocke 1 conteneur lampe et 1 conteneur tube)



Conteneurs d'occasion



Conteneurs de stockage



Conteneurs maritimes



Abri bois



Conteneur sur mesure



Déployé dans plus de 600 déchèteries

Abris à conteneurs permettant un stockage à l'abri tout en ayant un fort impact visuel



Conditions :

Ne pas avoir bénéficié de l'aide à l'investissement

Idéalement ouvert au moins 3 jours / semaine

En priorité les déchèteries qui n'avaient pas pu mettre en place la collecte





# Communiquer efficacement auprès des citoyens



## 2 Aides forfaitaires :

1000€ pour la mise à jour de votre site internet

500€ pour la mise à jour des guides du tri



### Collecte et recyclage des lampes usagées

#### Les lampes qui se recyclent

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole "poubelle barrée", signifiant qu'elles ne doivent être jetées ni avec les déchets ménagers, ni dans le conteneur à verre.



Tubes fluorescents (néon), lampes fluo-compactes, lampes à Led, lampes dites "techniques" (lampes sodium haute pression, lampes à sodium métallique...), elles sont toutes recyclables !



Lampes fluo-compactes



Tube fluorescent

## Conditions

Insérer des visuels de lampes

Coordonnées des déchèteries participantes

Informations sur les solutions de collecte en magasin

Pour les sites web uniquement :

Renvoi vers le site grand public de Recylum

Informations sur le devenir des lampes

**Soutiens à demander avant le 31/12/2017 !!!**





# Exemple de pages web



www.sme-et-oval-recycling.fr/Où-jeter-vos-déchets/Liste-des-déchets/Les-lampes/(langage)/fr-FR

Trions nos déchets pour aller plus loin...g


Où jeter vos déchets ? Présentation du SMETOM Déchèteries Collecte de vos déchets Que deviennent vos déchets ? Espace professionnels Espace pédagogique

Vous êtes dans : Accueil > Où jeter vos déchets ? > Liste des déchets > Les lampes

### Les lampes

Zoom sur ...


Les lampes qui se recyclent



Les lampes qui se recyclent ont des formes très variées, mais elles portent toutes le symbole « poubelle barrée » qui signifie qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.

Toutes fluorescentes (triémes), lampes fluo compactes, lampes à LED, lampes dites "low power" (lampe sodium haute pression, lampes à coque métallique...), elles sont toutes recyclées !

Lampes fluo compactes



www.tri-or.fr/rubrique.php?id=60

Présentation Mes déchets Déchèteries Collecteurs Communication Marchés et consultations Prévention Contact Accès au site mobile

### Qu'est-ce que l'éco-contribution ?

L'éco-contribution est le montant versé par les producteurs de lampes à 100% en faveur des lampes et fluo compactes et fluo basse consommation. L'éco-contribution qui est obligatoire est responsable jusqu'à l'utilisation finale, sans prise en compte ni retour, vers systématiquement à l'Agence Nationale de Recyclage des Lampes Usagées en France (ANRUL) à partir du 2008.

Chaque lampe mise sur le marché français avant le 31 décembre 2010 a portée une éco-contribution d'au moins 0,12 € HT pour les lampes fluorescentes et tubes fluorescents, et d'au moins 0,10 € HT pour les lampes à LED. Les lampes mises sur le marché français depuis le 1er janvier 2008 supportent à ce jour une éco-contribution de 0,20 € HT.

### Où déposer mes lampes ?

**Vous pouvez déposer vos lampes en utilisant 2 déchèteries TRI-OR :**

- Champagne sur Oise - Rue Pasteur Prolongée - 95 620 CHAMPAQUE SUR OISE
- Valence - Chemin des Révolets - 95 270 VALLAINS

Horaires des OAD voir les : <http://www.tri-or.fr/rubrique.php?id=12>


**Vous pouvez rapporter vos lampes en magasin :**

Tous magasins qui vend des lampes à l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients (magasin de bricolage, grande surface...)

Voir les points de collecte les plus proches de chez vous : <http://www.tri-or.fr/rubrique.php?id=12>

Pour plus d'informations : <http://www.ecolampes.org/>

### Le recyclage des lampes



LES LAMPES SE RECYCLENT À PLUS DE 90% LEUR POIDS

LES COMPOSANTS EN VITRE ET RECYCLÉS  
Poubelle barrée (90%)

MERCURE RECYCLÉ (0,000%)

LES COMPOSANTS EN MÉTAL RECYCLÉS  
Poubelle barrée (90%)

LES COMPOSANTS EN MÉTAL RECYCLÉS  
Poubelle barrée (90%)

# Autres outils fournis par Récyllum sur demande



Pour vos animations, semaine de réduction des déchets, semaine du développement durable, autres...

Affiches

Sacs à lampe

Dépliants d'information



A demander par mail à :  
[pointdecollecte@recyllum.com](mailto:pointdecollecte@recyllum.com)





# La filière des Petits Appareils Extincteurs (PAE)



# Périmètre « Petits appareils extincteurs »



Sont concernés tous les appareils sous pression à fonction extinctrice de charge nominale inférieure ou égale à 2kg / 2l :

Sont des DDS hors du périmètre visé (catégorie 6)

 Appareil poudre 1kg	 Appareil poudre 2kg	 Sphère extinctrice 400g	 Appareil poudre 600g	 Extincteurs > 2 kg	 Extincteurs CO2 et halon	 Aérosol à fonction extinctrice
 <b>Dans le périmètre</b> (liste non-exhaustive)				<b>Hors périmètre</b> (liste non-exhaustive)		

Seule 10% des déchèteries les collectent, et 50% du flux hors périmètre : un tri est donc nécessaire !

NB : Les extincteurs ne sont pas des déchets dangereux (code : 16 05 05)



La filière s'appuiera sur le réseau de collecte auprès :

des distributeurs (service apprécié des clients) :  
accessoires automobiles et bateaux

des entreprises de maintenance incendie (service global)



Pour les déchèteries :

**Objectif** : limiter les erreurs de tri et la surface de stockage

**Solution préconisée** : prise en charge par Recylum chez le gestionnaire de déchets

Possibilité néanmoins de collecte directement en déchèterie ou centre de regroupement (palettes de 12 cartons de 9 extincteurs)



# On reste en contact !



## CONTACTS :

*Pour vos demandes opérationnelles :*

Service point de collecte

0810-001-777 - [pointdecollecte@recylum.com](mailto:pointdecollecte@recylum.com)

*Pour vos demandes spécifiques :*

David MARTIN – Responsable collectivités locales

01 56 28 95 18 - [dmartin@recylum.com](mailto:dmartin@recylum.com)

*Pour bénéficier du service Réylum :*

[www.recylum.com/inscription/](http://www.recylum.com/inscription/)

Sites internet :

[www.recylum.com](http://www.recylum.com)

Défi Réylum : [www.defirecylum.org](http://www.defirecylum.org)

## RÉSEAUX SOCIAUX :

Twitter : @Recylum

[www.twitter.com/Recylum](http://www.twitter.com/Recylum)



Facebook : Réylum – organisation à but non lucratif

[www.facebook.com](http://www.facebook.com)

